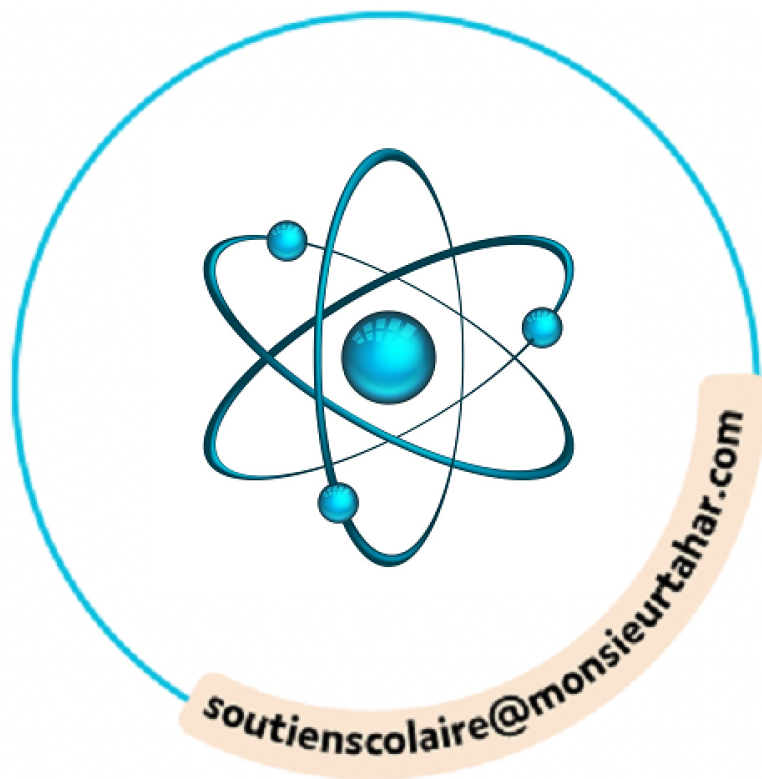


HISTOIRE



CHAPITRE 6



Une difficile conquête : voter de 1815 à 1870

► Comment le droit de vote et son apprentissage évoluent-ils en France entre 1815 et 1870 ?

1 Voter sous la monarchie (1815-1848)

► En 1815, Louis XVIII, frère de Louis XVI, restaure la monarchie. Il met en place un **suffrage censitaire masculin**, mais restreint : seuls les hommes âgés de plus de 30 ans et payant le **cens** peuvent voter, soit moins de 0,5 % de la population.

► Charles X succède à son frère en 1824. Il souhaite affirmer son pouvoir en revenant sur certains symboles de la Révolution. Il tente d'augmenter le cens et de censurer la presse. Il est renversé par un soulèvement populaire lors des Trois Glorieuses des 27, 28 et 29 juillet 1830.

► En 1830, le roi Louis-Philippe lui succède. Il abaisse le cens et il diminue l'âge de la majorité à 25 ans ; le nombre d'électeurs double. Le camp des **républicains** est favorable à un abaissement du cens plus important qui permettrait l'accès au vote des plus pauvres. En 1848, Louis-Philippe fait interdire les réunions des républicains : une nouvelle révolution éclate qui chasse le roi.

2 Voter en République (1848-1852)

► En mars 1848, la II^e République met en place le **suffrage universel masculin**. Malgré les revendications de certaines d'entre elles comme Jeanne Deroin, les femmes en demeurent exclues. **Près de dix millions d'électeurs** sont appelés aux urnes. **En décembre 1848, ils élisent massivement Louis-Napoléon Bonaparte** à la présidence de la République. Ce neveu de Napoléon I^{er} incarne l'ordre et l'autorité que réclame une majorité de la population.

► En mai 1850, **les conservateurs qui dirigent le pays restreignent le droit de vote**. Parce qu'il faut désormais trois ans de résidence en un même lieu, un tiers des électeurs ne peuvent plus voter.

► En décembre 1851, **Louis-Napoléon Bonaparte organise un coup d'État pour rester au pouvoir et restaure le suffrage universel. Il fait valider ces décisions par un plébiscite**. Lors des élections législatives de 1852, les procédures électorales sont modifiées : liste officielle de candidats, consignes données aux maires et aux préfets afin d'orienter le vote des électeurs en faveur du régime.

3 Voter sous le Second Empire (1852-1870)

► En novembre 1852, **les Français valident par un plébiscite le retour à l'Empire**. Le 2 décembre 1852, Louis-Napoléon Bonaparte devient l'empereur Napoléon III.

► Pendant le Second Empire, **le suffrage universel masculin est maintenu, mais sa réalité est restreinte** : les candidats aux élections sont nommés par l'État et les députés n'ont d'autres pouvoirs que d'entériner les décisions de l'empereur. Ce dernier fait régulièrement valider sa politique au moyen de plébiscites.

VOCABULAIRE

Cens : impôt dont un électeur doit s'acquitter pour pouvoir voter.

Plébiscite : vote lors duquel les électeurs répondent à une question par oui ou non afin de rendre légitime une décision.

Républicain : homme politique en faveur de la République, pour l'élargissement du suffrage.

Suffrage censitaire masculin : droit de vote accordé aux hommes majeurs en capacité de payer un impôt, le cens.

Suffrage universel masculin : droit de vote accordé à tous les hommes majeurs, sans condition de revenu.